





Extrait du registre des délibérations du Bureau Réunion du 14 Novembre 2023

L'an deux-mille-vingt-trois, le 14 novembre, à partir de 9 heures, les membres du Bureau du syndicat mixte «Eaux de Vienne-Siveer» se sont réunis dans la salle dénommée « Vienne » à Poitiers (Vienne), au siège d'Eaux de Vienne-Siveer, 55 rue de Bonneuil-Matours, sous la présidence de Monsieur Rémy Coopman.

Délibération n°1 <u>Objet</u>: Adhésions annuelles 2024 du syndicat à des organismes locaux, nationaux et internationaux

Date de la convocation : 08/11/2023 Nombre de membres du Bureau : 25

Nombre d'élus présents : 20

Nombre d'élus ayant donné pouvoir : 3 Nombre de droits de vote : 23 (92%) Secrétaire de séance : Roland Latu

Étaient présents :

Dans la salle "Vienne" (20) : Madame Evelvne AZIHARI Monsieur Patrick CHARRIER Monsieur Rémy COOPMAN Monsieur Dominique DABADIE Monsieur Alain GUILLON Monsieur Bernard HENEAU Monsieur Jean-Pierre JAGER Monsieur Gilbert JALADEAU Madame Odile LANDREAU Monsieur Roland LATU Monsieur Laurent LUCAUD Monsieur Michel MALLET Madame Françoise MICAULT Monsieur Philippe PATEY Monsieur Edouard RENAUD Monsieur Nicolas REVEILLAULT Monsieur Bernard ROUSSEAU Monsieur Jacques SABOURIN Monsieur Claude SERGENT Monsieur Thierry TRIPHOSE

Absent ayant donné pouvoir (3):

Monsieur Claude DAVIAUD a donné pouvoir à Monsieur Patrick CHARRIER Monsieur Joël DORET a donné pouvoir à Monsieur Dominique DABADIE Madame Pascale GUITTET a donné pouvoir à Monsieur Claude SERGENT

Absents excusés (2):

Messieurs Christian CHAPLAIN et Frédy POIRIER

<u>Assistaient également à la séance :</u> Messieurs Bruno ALAPETITE, Denis GERMANEAU, Olivier HOUSSIN, Yves KOCHER, Alexandre SALINI, Mesdames Mélanie ELIE, Louise PEINTUREAU et en visioconférence Sylviane BEAUVAIS

Envoyé en préfecture le 22/11/2023

Reçu en préfecture le 22/11/2023

Publié le

ID: 086-200049104-20231114-SAJA20231114_1-DE

Le Président propose aux membres du Bureau de reconduire différentes adhésions annuelles à des organismes internationaux, nationaux ou locaux.

Ces adhésions prennent plusieurs formes : accès aux plateformes dédiées, possibilité de participation à des réunions, colloques, forums, journées techniques, formations, groupes de travail thématiques, permettre des partages d'informations et des échanges.

Il s'agit de renouveler, pour l'année 2024, les adhésions aux organismes associatifs ou fédérations suivants : **AMR 86** (Association des Maires Ruraux de la Vienne), **ASTEE** (Association française des professionnels de l'eau et des déchets), **FNCCR** (France Eau Publique et Cycle de l'eau), **AT86** (Agence des Territoire de la Vienne), **ACPUSI** (Association des Collectivités Publiques Utilisant des Systèmes d'Information), **AMF 86** (Association des Maires de la Vienne), **APE** (Aqua Publica Europea), **IDEAL** Connaissances, **Médiation de l'Eau** et **OIE** (Office International de l'Eau).

Les montants prévisionnels sont les suivants :

Organismes	Montant 2024 (en € HT)
ACPUSI	1 000
ADAMA	1 500
AMF 86	350
AMR 86	110
ASTEE	550
AT86	8 500
APE	3 000
C.R. Energies Renouvelables St-Maixent	1 500
Coopération Internationale	1 500
EIT (Eco. Industrielle Territoriale Sud Vienne)	1 500
IDEAL Connaissances	5 000
FNCCR - Cycle de l'eau	8 000
FNCCR - France Eau Publique	8 200
Médiation de l'Eau	4 500
O.I.E.	1 200
TOTAL	46 410

Reçu en préfecture le 22/11/2023

Publié le

ID: 086-200049104-20231114-SAJA20231114_1-DE

Le Président propose de fixer une enveloppe budgétaire d'un montant maximum de 50 000 €, afin de permettre au Syndicat d'adhérer à tout autre organisme similaire, si le besoin apparaît en cours d'année. Ces adhésions seront engagées pour l'année 2024 dans la limite des crédits votés aux budgets concernés.

Il est précisé que l'ensemble de ces adhésions seront gérées au sein de la Direction Générale des services pour l'engagement et le suivi de celles-ci.

Le Bureau décide à l'unanimité :

- d'autoriser les adhésions aux organismes ci-dessus mentionnés pour l'année 2024,
- d'autoriser l'adhésion dans le courant de l'année à des organismes similaires, pour les besoins du Syndicat, dans la limite de 50 000 euros hors taxes pour l'ensemble des adhésions et pour l'année 2024 dans la limite des crédits votés aux budgets concernés ;
- de l'autoriser à signer tous documents relatifs à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré le jour, mois et an que ci-dessus.

Le Président,

Signé électroniquement par : Rémy COOPMAN Date de signature : 21/11/2023 Qualité : Actes - Président

Publié le





Extrait du registre des délibérations du Bureau Réunion du 14 Novembre 2023

L'an deux-mille-vingt-trois, le 14 novembre, à partir de 9 heures, les membres du Bureau du syndicat mixte «Eaux de Vienne-Siveer» se sont réunis dans la salle dénommée « Vienne » à Poitiers (Vienne), au siège d'Eaux de Vienne-Siveer, 55 rue de Bonneuil-Matours, sous la présidence de Monsieur Rémy Coopman.

Délibération n°2

Objet : Remises gracieuses présentées en Commission "Relation Abonnés et solidarité" du 3 octobre 2023

Date de la convocation : 08/11/2023 Nombre de membres du Bureau : 25

Nombre d'élus présents : 20

Nombre d'élus ayant donné pouvoir : 3 Nombre de droits de vote : 23 (92%) Secrétaire de séance : Roland Latu

Étaient présents :

Dans la salle "Vienne" (20) : Madame Evelvne AZIHARI Monsieur Patrick CHARRIER Monsieur Rémy COOPMAN Monsieur Dominique DABADIE Monsieur Alain GUILLON Monsieur Bernard HENEAU Monsieur Jean-Pierre JAGER Monsieur Gilbert JALADEAU Madame Odile LANDREAU Monsieur Roland LATU Monsieur Laurent LUCAUD Monsieur Michel MALLET Madame Françoise MICAULT Monsieur Philippe PATEY Monsieur Edouard RENAUD Monsieur Nicolas REVEILLAULT Monsieur Bernard ROUSSEAU Monsieur Jacques SABOURIN

Monsieur Thierry TRIPHOSE

Absent ayant donné pouvoir (3):

Monsieur Claude DAVIAUD a donné pouvoir à Monsieur Patrick CHARRIER Monsieur Joël DOET a donné pouvoir à Monsieur Dominique DABADIE Madame Pascale GUITTET a donné pouvoir à Monsieur Claude SERGENT

Absents excusés (2):

Messieurs Christian CHAPLAIN et Frédy POIRIER

Monsieur Claude SERGENT ne participe pas au vote et sort momentanément de la séance.

<u>Assistaient également à la séance :</u> Messieurs Bruno ALAPETITE, Denis GERMANEAU, Olivier HOUSSIN, Yves KOCHER, Alexandre SALINI, Mesdames Mélanie ELIE, Louise PEINTUREAU et en visioconférence Sylviane BEAUVAIS

Reçu en préfecture le 22/11/2023

Publié le

ID: 086-200049104-20231114-DG_20231114_2-DE

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du Comité syndical n°2 du 07 octobre 2020 modifiée portant délégation de pouvoirs au Bureau et au Président.

Vu la délibération n°5 du 29 juin 2022 modifiant la délibération n°2 précitée du 07 octobre 2020,

Vu l'instruction codificatrice du 20 décembre 2021 de la Direction générale des finances publiques,

Le Président expose aux membres du Bureau que la Commission "Relation abonnés et solidarité" s'est réunie le 3 octobre 2023 pour examiner des demandes de remises gracieuses formulées par des abonnés pour des motifs divers (fuites sur installations privées, consommations inexpliquées, difficultés financières etc.).

Le Président précise que ces dossiers examinés par la Commission ne remplissent pas les conditions de la loi Warsmann, fixées à l'article L.2224-12-4 du Code général des collectivités territoriales, permettant de bénéficier d'un écrêtement sur la facture d'eau et/ou d'assainissement.

Sur les 21 dossiers étudiés, la Commission propose d'émettre un avis favorable pour 11 dossiers :

- 9 demandes de remise gracieuse,
- 1 demande d'annulation de facture d'avis sur projet d'assainissement non collectif,
- 1 écrêtement suite à avis de la Médiation de l'Eau.

Le Bureau décide, à l'unanimité, d'approuver les avis émis par la Commission "Relation abonnés et solidarité" à l'issue de sa séance du 3 octobre 2023.

Référence contrat	Motif remise gracieuse	Montant Facture initiale (en € TTC)	Montant estimé Remise accordée (en € TTC)	Montant estimé Nouvelle facture (en € TTC)
1075446	Remise gracieuse accordée sur la facture d'eau n° 3031480 suite à fuite sur canalisation souterraine	28 891 €	10 681 €	18 210 €
1030373	Annulation de la facture d'avis de projet d'ANC	93 €	93€	0€
1107374	Remise gracieuse accordée sur la part assainissement de la facture d'eau et d'assainissement n° 3687000 suite à surconsommation inexpliquée	3 078 €	1 590 €	1 488 €
1184121	Remise gracieuse accordée sur la part assainissement de la facture	1 260 €	529€	731 €

Reçu en préfecture le 22/11/2023 52LG

Publié le

ID: 086-200049104-20231114-DG_20231114_2-DE

lontant tota	al estimé de remises accordées (en €	TTC)	25 615 €	
1272214	Remise gracieuse accordée sur la part eau de la facture d'eau et d'assainissement n° 3355319 suite à avis de la Médiation de l'Eau	728.43€	332 €	396 €
1145478	Remise gracieuse accordée sur la facture d'eau et d'assainissement n° 3771449 suite à dysfonctionnement clapet anti-retour	7 658 €	6 778 €	880€
1046554	Remise gracieuse accordée sur la facture d'eau n° 20200706428456 suite à fuite sur raccord	3 963 €	3 080 €	883€
1043083	Remise gracieuse accordée sur la facture d'eau n° 3396787 suite à fuite sur canalisation souterraine	2 130 €	1 412 €	718€
1080155	Remise gracieuse accordée sur la part assainissement de la facture d'eau et d'assainissement n° 3600358 suite à fuite sur canalisation souterraine	2 014 €	767 €	1 247 €
1147013	Remise gracieuse accordée sur la facture d'eau et d'assainissement à venir suite à malveillance	à venir	104 €	
1168161	Remise gracieuse accordée sur la part assainissement de la facture d'eau et d'assainissement n° 115619 suite à fuite sur installations privatives	491 €	249 €	242€
	d'eau et d'assainissement n° 3671244 suite à fuite sur canalisation souterraine			

Fait et délibéré le jour, mois et an que ci-dessus.

Le Président,

Signé électroniquement par : Rémy COOPMAN Date de signature : 21/11/2023 Qualité : Actes - Président

Publié le





Extrait du registre des délibérations du Bureau Réunion du 14 Novembre 2023

L'an deux-mille-vingt-trois, le 14 novembre, à partir de 9 heures, les membres du Bureau du syndicat mixte «Eaux de Vienne-Siveer» se sont réunis dans la salle dénommée « Vienne » à Poitiers (Vienne), au siège d'Eaux de Vienne-Siveer, 55 rue de Bonneuil-Matours, sous la présidence de Monsieur Rémy Coopman.

Délibération n°3

Objet : Constitution d'un groupement de commandes entre la communes de Cissé et Eaux de Vienne pour l'exécution de travaux sis Grand Rue à Cissé

Date de la convocation : 08/11/2023 Nombre de membres du Bureau : 25

Nombre d'élus présents : 20

Nombre d'élus ayant donné pouvoir : 3 Nombre de droits de vote : 23 (92%) Secrétaire de séance : Roland Latu

Étaient présents :

Dans la salle "Vienne" (20) : Madame Evelvne AZIHARI Monsieur Patrick CHARRIER Monsieur Rémy COOPMAN Monsieur Dominique DABADIE Monsieur Alain GUILLON Monsieur Bernard HENEAU Monsieur Jean-Pierre JAGER Monsieur Gilbert JALADEAU Madame Odile LANDREAU Monsieur Roland LATU Monsieur Laurent LUCAUD Monsieur Michel MALLET Madame Françoise MICAULT Monsieur Philippe PATEY Monsieur Edouard RENAUD Monsieur Nicolas REVEILLAULT Monsieur Bernard ROUSSEAU Monsieur Jacques SABOURIN Monsieur Claude SERGENT Monsieur Thierry TRIPHOSE

Absent ayant donné pouvoir (3):

Monsieur Claude DAVIAUD a donné pouvoir à Monsieur Patrick CHARRIER Monsieur Joël DOET a donné pouvoir à Monsieur Dominique DABADIE Madame Pascale GUITTET a donné pouvoir à Monsieur Claude SERGENT

Absents excusés (2):

Messieurs Christian CHAPLAIN et Frédy POIRIER

Assistaient également à la séance : Messieurs Bruno ALAPETITE, Denis GERMANEAU, Olivier HOUSSIN, Yves KOCHER, Alexandre SALINI, Mesdames Mélanie ELIE, Louise PEINTUREAU et en visioconférence Sylviane BEAUVAIS

Le Président informe les membres du Bureau que la commune de Cissé va procéder à l'extension de son réseau d'assainissement Grand Rue dans le village de Puy Lonchard.

Sur cette emprise, le réseau d'eau potable ainsi que les branchements sont vétustes et doivent être renouvelés.

Afin de mutualiser les coûts d'ouverture de tranchée et retenir un opérateur commun pour la rénovation des réseaux humides, il serait opportun de prévoir un groupement de commandes pour la réalisation concomitante de ces travaux de renouvellement du réseau d'eau potable et d'assainissement, étant entendu que la commune de Cissé en sera le coordonnateur.

La commune de Cissé, coordonnateur du groupement, lancera une consultation aboutissant à la passation de deux marchés de travaux comprenant :

- Les travaux d'eau potable sous maîtrise d'ouvrage Eaux de Vienne Siveer,
- Les travaux d'assainissement sous maîtrise d'ouvrage Commune de Cissé,

Ces travaux seront inscrits au budget eau potable de l'année 2024 sous réserve du vote du budget. La décomposition financière est la suivante :

Prestations	Montant € HT
Travaux eau potable	290 000
Maîtrise d'œuvre « Eaux de Vienne »	15 000
Divers (SPS, compactage, etc)	10 000
TOTAL	315 000

Le Bureau décide à l'unanimité :

- D'accepter la réalisation des travaux de renouvellement du réseau d'eau potable Grand rue à Cissé pour un montant de 315 000 € HT sous réserve de vote du budget eau potable pour 2024;
- De donner tout pouvoir au Président pour négocier le contenu de la convention de groupement de commandes relative à la réalisation des travaux Grand rue et pour la signer ;
- De désigner Monsieur Philippe PATEY comme membre titulaire et Monsieur Dominique DABADIE, membre suppléant de la Commission d'Appel d'offres du groupement de commandes des travaux situés Grand Rue à Cissé;
- De lancer pour les travaux situés Grand Rue, une consultation en procédure adaptée laquelle aboutira à la passation d'un marché de travaux, conformément à l'article R2123-1 1° du Code de la commande publique;
- D'autoriser le Président à signer le marché de travaux de renouvellement du réseau d'eau potable situé Grand Rue à Cissé et tous documents à intervenir dans leur passation et leur exécution, y compris les actes modificatifs éventuels, dans la limite de +15% des crédits indiqués ci-dessus.

Reçu en préfecture le 22/11/2023 52LO

ID: 086-200049104-20231114-DG_20231114_3-DE

Fait et délibéré le jour, mois et an que ci-dessus.

Le Président,

Signé électroniquement par : Rémy COOPMAN Date de signature : 21/11/2023 Qualité : Actes - Président

Publié le





Extrait du registre des délibérations du Bureau Réunion du 14 Novembre 2023

L'an deux-mille-vingt-trois, le 14 novembre, à partir de 9 heures, les membres du Bureau du syndicat mixte «Eaux de Vienne-Siveer» se sont réunis dans la salle dénommée « Vienne » à Poitiers (Vienne), au siège d'Eaux de Vienne-Siveer, 55 rue de Bonneuil-Matours, sous la présidence de Monsieur Rémy Coopman.

Délibération n°4

Objet: Constitution d'un groupement de commandes entre la commune de Loudun, la communauté de communes du pays Loudunais et le syndicat Eaux de Vienne pour l'exécution de travaux du "Pont de Pierre" à Loudun

Date de la convocation: 08/11/2023 Nombre de membres du Bureau : 25

Nombre d'élus présents : 20

Nombre d'élus ayant donné pouvoir : 3 Nombre de droits de vote : 23 (92%) Secrétaire de séance : Roland Latu

Étaient présents :

Dans la salle "Vienne" (20) : Madame Evelyne AZIHARI Monsieur Patrick CHARRIER Monsieur Rémy COOPMAN Monsieur Dominique DABADIE Monsieur Alain GUILLON Monsieur Bernard HENEAU Monsieur Jean-Pierre JAGER Monsieur Gilbert JALADEAU Madame Odile LANDREAU Monsieur Roland LATU Monsieur Laurent LUCAUD Monsieur Michel MALLET Madame Françoise MICAULT Monsieur Philippe PATEY

Monsieur Edouard RENAUD Monsieur Nicolas REVEILLAULT Monsieur Bernard ROUSSEAU Monsieur Jacques SABOURIN Monsieur Claude SERGENT Monsieur Thierry TRIPHOSE

Absent ayant donné pouvoir (3):

Monsieur Claude DAVIAUD a donné pouvoir à Monsieur Patrick CHARRIER Monsieur Joël DOET a donné pouvoir à Monsieur Dominique DABADIE Madame Pascale GUITTET a donné pouvoir à Monsieur Claude SERGENT

Absents excusés (2):

Messieurs Christian CHAPLAIN et Frédy POIRIER

Assistaient également à la séance : Messieurs Bruno ALAPETITE, Denis GERMANEAU, Olivier HOUSSIN, Yves KOCHER, Alexandre SALINI, Mesdames Mélanie ELIE, Louise PEINTUREAU et en visioconférence Sylviane BEAUVAIS

Le Président informe les membres du Bureau qu'un projet de réhabilitation d'un ouvrage assainissement nommé "Pont De Pierre" étroitement lié à la réalisation d'un bassin de gestion des eaux pluviales (compétence communale) et l'intervention sur un cours d'eau (compétence communauté de communes) devrait être réalisé en 2024 - 2025.

Le bureau d'étude NCA a en charge la maîtrise d'œuvre de la globalité des travaux.

Afin de mutualiser les coûts de travaux, de faciliter la coordination et retenir un opérateur commun, il serait opportun de prévoir un groupement de commandes pour la réalisation concomitante de ces travaux, étant entendu que la commune de Loudun en sera le coordonnateur.

La commune de Loudun, coordonnateur du groupement, lancera une consultation aboutissant à la passation de trois marchés de travaux comprenant :

- Les travaux d'assainissement sous maîtrise d'ouvrage Eaux de Vienne Siveer (travaux estimés à 465 k€ HT par le maître d'oeuvre),
- Les travaux de gestion des eaux pluviales sous maîtrise d'ouvrage commune de Loudun (travaux estimés à 290 k€ HT par le maître d'oeuvre),
- Les travaux liés au cours d'eau sous maîtrise d'ouvrage de la communauté de communes du Pays Loudunais (travaux estimés à 295 k€ HT par le maître d'oeuvre),

Ces travaux seront inscrits au budget assainissement de l'année 2024 sous réserve du vote du budget. La décomposition financière est la suivante :

Prestations	Montant € HT
Travaux assainissement	465 000
Maîtrise d'œuvre NCA - taux de MOE 8,23 %	38 500
TOTAL	503 500

Le Président propose aux membres du Bureau :

- D'accepter la réalisation des travaux de renouvellement d'assainissement à Loudun pour un montant de 465 000 € HT sous réserve de vote du budget assainissement pour 2024 ;
- De donner tout pouvoir au Président pour négocier le contenu de la convention de groupement de commandes tripartite relative à la réalisation des travaux Pont de Pierre et pour la signer ;
- De désigner Monsieur Claude SERGENT comme membre titulaire et Monsieur Edouard RENAUD, membre suppléant de la Commission d'Appel d'offres du groupement de commandes des travaux ;
- De lancer pour les travaux suscités, une consultation en procédure adaptée laquelle aboutira à la passation d'un marché de travaux, conformément à l'article R2123-1 1° du Code de la commande publique;
- D'autoriser le Président à signer le marché de travaux et tous documents à intervenir dans leur passation et leur exécution, y compris les actes modificatifs éventuels, dans la limite de +15% des crédits indiqués ci-dessus.

Reçu en préfecture le 22/11/2023 52L6

ID: 086-200049104-20231114-DG_20231114_4-DE

Fait et délibéré le jour, mois et an que ci-dessus.

Le Président,

Signé électroniquement par : Rémy COOPMAN Date de signature : 21/11/2023 Qualité : Actes - Président

Publié le





Extrait du registre des délibérations du Bureau Réunion du 14 Novembre 2023

L'an deux-mille-vingt-trois, le 14 novembre, à partir de 9 heures, les membres du Bureau du syndicat mixte «Eaux de Vienne-Siveer» se sont réunis dans la salle dénommée « Vienne » à Poitiers (Vienne), au siège d'Eaux de Vienne-Siveer, 55 rue de Bonneuil-Matours, sous la présidence de Monsieur Rémy Coopman.

Délibération n°5

Objet : Bouclage du réseau de distribution d'eau potable en vue de sa sécurisation entre les communes de Bonnes et Chauvigny

Date de la convocation : 08/11/2023 Nombre de membres du Bureau : 25

Nombre d'élus présents : 20

Nombre d'élus ayant donné pouvoir : 3 Nombre de droits de vote : 23 (92%) Secrétaire de séance : Roland Latu

Étaient présents :

Dans la salle "Vienne" (20) : Madame Evelvne AZIHARI Monsieur Patrick CHARRIER Monsieur Rémy COOPMAN Monsieur Dominique DABADIE Monsieur Alain GUILLON Monsieur Bernard HENEAU Monsieur Jean-Pierre JAGER Monsieur Gilbert JALADEAU Madame Odile LANDREAU Monsieur Roland LATU Monsieur Laurent LUCAUD Monsieur Michel MALLET Madame Françoise MICAULT Monsieur Philippe PATEY Monsieur Edouard RENAUD Monsieur Nicolas REVEILLAULT Monsieur Bernard ROUSSEAU Monsieur Jacques SABOURIN Monsieur Claude SERGENT Monsieur Thierry TRIPHOSE

Absent ayant donné pouvoir (3):

Monsieur Claude DAVIAUD a donné pouvoir à Monsieur Patrick CHARRIER Monsieur Joël DOET a donné pouvoir à Monsieur Dominique DABADIE Madame Pascale GUITTET a donné pouvoir à Monsieur Claude SERGENT

Absents excusés (2):

Messieurs Christian CHAPLAIN et Frédy POIRIER

Assistaient également à la séance : Messieurs Bruno ALAPETITE, Denis GERMANEAU, Olivier HOUSSIN, Yves KOCHER, Alexandre SALINI, Mesdames Mélanie ELIE, Louise PEINTUREAU et en visioconférence, Sylviane BEAUVAIS

Le Président informe les membres du Bureau des travaux de bouclage du réseau d'eau potable entre les communes de Bonnes et Chauvigny pour améliorer la sécurisation de la distribution.

Ce projet comprend la pose de réseaux et notamment :

- la pose d'une canalisation de distribution de diamètre 150 mm sur 3000 ml ;
- le renouvellement de canalisation de distribution de diamètre 63 mm en PEHD sur 460 ml avec la reprise de branchements ;
- la pose d'équipements hydrauliques de régulation dans des regards ;

Le montant total de l'opération est le suivant :

	Montant travaux (€.H.T.)	Maîtrise d'oeuvre "Eaux de Vienne" (€.H.T.)	Total (€.H.T.)
Comité Local : GRAND POITIERS EST			
PROG 2023 - Interco Bonnes-Chauvigny	470 000	24 000	494 000

Le Président précise que les crédits nécessaires ont été validés et votés par le Comité syndical d'Eaux de Vienne-Siveer, à la section d'investissement du budget eau, lors de la séance en date du 8 février 2023.

Le Bureau décide à l'unanimité :

- D'accepter la réalisation des travaux de bouclage de réseau d'eau potable tel que défini ci-dessus ;
- De lancer une consultation, selon une procédure formalisée, qui aboutira à la passation d'un marché de travaux en application des articles R2124-2, R2161-2 à R2161-5 du Code de la commande publique;
- D'autoriser le président à signer le marché de travaux et tous documents à intervenir dans leur passation et leur exécution, y compris les actes modificatifs éventuels, dans la limite de +15% des crédits indiqués ci-dessus.

Fait et délibéré le jour, mois et an que ci-dessus.

Le Président,

Signé électroniquement par : Rémy COOPMAN Date de signature : 21/11/2023 Qualité : Actes - Président

Publié le





Extrait du registre des délibérations du Bureau Réunion du 14 Novembre 2023

L'an deux-mille-vingt-trois, le 14 novembre, à partir de 9 heures, les membres du Bureau du syndicat mixte «Eaux de Vienne-Siveer» se sont réunis dans la salle dénommée « Vienne » à Poitiers (Vienne), au siège d'Eaux de Vienne-Siveer, 55 rue de Bonneuil-Matours, sous la présidence de Monsieur Rémy Coopman.

Délibération n°6 Objet : Réalisation de travaux de renouvellement des réseaux d'eau potable - Programme 2024

Date de la convocation : 08/11/2023 Nombre de membres du Bureau : 25

Nombre d'élus présents : 20

Nombre d'élus ayant donné pouvoir : 3 Nombre de droits de vote : 23 (92%) Secrétaire de séance : Roland Latu

Étaient présents :

Dans la salle "Vienne" (20) : Madame Evelvne AZIHARI Monsieur Patrick CHARRIER Monsieur Rémy COOPMAN Monsieur Dominique DABADIE Monsieur Alain GUILLON Monsieur Bernard HENEAU Monsieur Jean-Pierre JAGER Monsieur Gilbert JALADEAU Madame Odile LANDREAU Monsieur Roland LATU Monsieur Michel MALLET

Madame Françoise MICAULT Monsieur Philippe PATEY Monsieur Edouard RENAUD Monsieur Nicolas REVEILLAULT

Monsieur Bernard ROUSSEAU Monsieur Jacques SABOURIN Monsieur Claude SERGENT Monsieur Thierry TRIPHOSE

Absent ayant donné pouvoir (3):

Monsieur Claude DAVIAUD a donné pouvoir à Monsieur Patrick CHARRIER Monsieur Joël DOET a donné pouvoir à Monsieur Dominique DABADIE Madame Pascale GUITTET a donné pouvoir à Monsieur Claude SERGENT

Absents excusés (2):

Messieurs Christian CHAPLAIN et Frédy POIRIER

Monsieur Laurent LUCAUD a été contraint de sortir momentanément de séance.

Assistaient également à la séance : Messieurs Bruno ALAPETITE, Denis GERMANEAU, Olivier HOUSSIN, Yves KOCHER, Alexandre SALINI, Mesdames Mélanie ELIE, Louise PEINTUREAU et en visioconférence, Sylviane BEAUVAIS

Reçu en préfecture le 22/11/2023

Publié le

ID: 086-200049104-20231114-DG_20231114_6-DE

Le Président informe les membres du Bureau que le coût global des travaux 2024 de renouvellement des réseaux d'eau potable seuls concernant l'ensemble des territoires des Comités Locaux du Syndicat Eaux de Vienne -Siveer a été estimé à 8 500 000 € HT.

Afin de permettre la réalisation de ce programme de travaux 2024, il est proposé :

- de lancer, une ou plusieurs consultations, selon une procédure formalisée, en application des articles R2124-2 1°,R2161-2 à R2161-5 du Code de la commande publique,
- de lancer une première consultation, en fin d'année 2023, afin de pouvoir notifier des marchés de travaux, dès le vote du budget 2024 par le Comité Syndical.

Il est précisé que ces projets de travaux vont faire l'objet d'une présentation aux élus des Comités locaux de l'automne 2023.

Les opérations de renouvellement de réseaux d'eau potable en lien avec des travaux sur des réseaux d'assainissement ou les opérations groupées avec d'autres concessionnaires feront l'objet de consultations spécifiques.

Le Bureau décide à l'unanimité :

- d'approuver la réalisation des travaux de renouvellement des réseaux d'eau potable du programme 2024 des Comités Locaux dans la limite des crédits inscrits, à savoir la somme de 8 500 000 € HT,
- de lancer, pour la réalisation de ces travaux, une ou plusieurs consultations, selon une procédure formalisée, en application des articles R2124-2, R2161-2 à R2161-5 du Code de la commande publique,
- d'autoriser le Président à signer le ou les marchés de travaux, sous réserve du vote du budget Eau Potable 2024 par le Comité Syndical, ainsi que tous documents à intervenir dans leur passation et leur exécution, y compris les actes modificatifs éventuels, dans la limite de +15% des crédits indiqués ci-dessus.

Fait et délibéré le jour, mois et an que ci-dessus.

Le Président,

Signé électroniquement par : Rémy COOPMAN Date de signature : 21/11/2023 Qualité : Actes - Président







Extrait du registre des délibérations du Bureau Réunion du 14 Novembre 2023

L'an deux-mille-vingt-trois, le 14 novembre, à partir de 9 heures, les membres du Bureau du syndicat mixte «Eaux de Vienne-Siveer» se sont réunis dans la salle dénommée « Vienne » à Poitiers (Vienne), au siège d'Eaux de Vienne-Siveer, 55 rue de Bonneuil-Matours, sous la présidence de Monsieur Rémy Coopman.

Délibération n°7

Objet : Réalisation de travaux sur les communes de Sillars, Lussac-les-Châteaux, Iteuil et Saint-Savin - Programme 2023

Date de la convocation : 08/11/2023 Nombre de membres du Bureau : 25

Nombre d'élus présents : 20

Nombre d'élus ayant donné pouvoir : 3 Nombre de droits de vote : 23 (92%) Secrétaire de séance : Roland Latu

Étaient présents :

Dans la salle "Vienne" (20) : Madame Evelvne AZIHARI Monsieur Patrick CHARRIER Monsieur Rémy COOPMAN Monsieur Dominique DABADIE Monsieur Alain GUILLON Monsieur Bernard HENEAU Monsieur Jean-Pierre JAGER Monsieur Gilbert JALADEAU Madame Odile LANDREAU Monsieur Roland LATU Monsieur Laurent LUCAUD Monsieur Michel MALLET Madame Françoise MICAULT Monsieur Philippe PATEY Monsieur Edouard RENAUD Monsieur Nicolas REVEILLAULT Monsieur Bernard ROUSSEAU Monsieur Jacques SABOURIN Monsieur Claude SERGENT Monsieur Thierry TRIPHOSE

Absent ayant donné pouvoir (3):

Monsieur Claude DAVIAUD a donné pouvoir à Monsieur Patrick CHARRIER Monsieur Joël DOET a donné pouvoir à Monsieur Dominique DABADIE Madame Pascale GUITTET a donné pouvoir à Monsieur Claude SERGENT

Absents excusés (2):

Messieurs Christian CHAPLAIN et Frédy POIRIER

<u>Assistaient également à la séance :</u> Messieurs Bruno ALAPETITE, Denis GERMANEAU, Olivier HOUSSIN, Yves KOCHER, Alexandre SALINI, Mesdames Mélanie ELIE, Louise PEINTUREAU et en visioconférence, Sylviane BEAUVAIS

Le Président informe les membres du Bureau qu'il est prévu au budget la réalisation de travaux sur des réseaux d'eau et d'assainissement sur plusieurs communes dans le département au titre du programme de travaux de l'année 2023.

Le tableau ci-dessous présente ces derniers :

Opération	Description	Montant travaux € HT	Montant maitrise oeuvre € HT	Montant total € HT
CL LUSSACOIS - Prog 2023 - Sillars rue de la Gare + Forges VRD (Eau)	Réhabilitation des réseaux d'eau et d'assainissement en amont d'un aménagement voirie	170 000	8 800	178 800
CL LUSSACOIS - Prog 2023 - Sillars rue de la Gare + Forges VRD (Assainissement)		176 000	9 000	185 000
CL LUSSACOIS - Prog 2023 - Lussac ZAE (Eau)	Extension des réseaux d'eau et d'assainissement pour alimenter la future ZAE	150 000	7 800	157 800
CL LUSSACOIS - Prog 2023 - Lussac Alimentation ZAE (Assainissement)		80 000	4 100	84 100
CL VALLÉES CLAIN - Prog 2023 - Iteuil - Restructuration exutoire DO STEP (Assainissement)	Restructuration du réseau d'assainissement en amont de la station d'épuration	210 000	10 900	220 900
CL LA BUSSIÈRE ST SAVIN - Prog 2023 - SAINT SAVIN Allée des Lilas (Assainissement)	Réhabilitation du réseau d'assainissement	70 000	3 600	73 600
TOTAL		856 000	44 200	900 200

Ces travaux ont été proposés dans le programme des investissements présenté aux comités locaux pour l'année 2023.

Reçu en préfecture le 22/11/2023

Publié le

ID: 086-200049104-20231114-DG_20231114_7-DE

Le Bureau décide à l'unanimité :

- d'approuver la réalisation des travaux sus cités en eau et en assainissement pour un montant total de 900 200 € HT ;
- de lancer une consultation, selon une procédure adaptée, qui aboutira à la passation de marchés de travaux, selon les articles L2123-1 et R2123-1 à R2123-7 du Code de la commande publique;
- d'autoriser le Président à signer les marchés de travaux et tous documents à intervenir dans leur passation et leur exécution, y compris les actes modificatifs éventuels, dans la limite de +15% des crédits indiqués ci dessus.

Fait et délibéré le jour, mois et an que ci-dessus.

Le Président.

Signé électroniquement par : Rémy COOPMAN Date de signature : 21/11/2023 Qualité : Actes - Président

Publié le





Extrait du registre des délibérations du Bureau Réunion du 14 Novembre 2023

L'an deux-mille-vingt-trois, le 14 novembre, à partir de 9 heures, les membres du Bureau du syndicat mixte «Eaux de Vienne-Siveer» se sont réunis dans la salle dénommée « Vienne » à Poitiers (Vienne), au siège d'Eaux de Vienne-Siveer, 55 rue de Bonneuil-Matours, sous la présidence de Monsieur Rémy Coopman.

Délibération n°8

Objet : Modification de la délibération n°7 en date du 11 avril 2023 - Réalisation de travaux de construction de la nouvelle station d'épuration du bourg de Scorbé-Clairvaux

Date de la convocation : 08/11/2023 Nombre de membres du Bureau : 25

Nombre d'élus présents : 20

Nombre d'élus ayant donné pouvoir : 3 Nombre de droits de vote : 23 (92%) Secrétaire de séance : Roland Latu

Étaient présents :

Dans la salle "Vienne" (20) : Madame Evelvne AZIHARI Monsieur Patrick CHARRIER Monsieur Rémy COOPMAN Monsieur Dominique DABADIE Monsieur Alain GUILLON Monsieur Bernard HENEAU Monsieur Jean-Pierre JAGER Monsieur Gilbert JALADEAU Madame Odile LANDREAU Monsieur Roland LATU Monsieur Laurent LUCAUD Monsieur Michel MALLET Madame Françoise MICAULT Monsieur Philippe PATEY Monsieur Edouard RENAUD Monsieur Nicolas REVEILLAULT Monsieur Bernard ROUSSEAU Monsieur Jacques SABOURIN Monsieur Claude SERGENT Monsieur Thierry TRIPHOSE

Absent ayant donné pouvoir (3):

Monsieur Claude DAVIAUD a donné pouvoir à Monsieur Patrick CHARRIER Monsieur Joël DOET a donné pouvoir à Monsieur Dominique DABADIE Madame Pascale GUITTET a donné pouvoir à Monsieur Claude SERGENT

Absents excusés (2):

Messieurs Christian CHAPLAIN et Frédy POIRIER

<u>Assistaient également à la séance :</u> Messieurs Bruno ALAPETITE, Denis GERMANEAU, Olivier HOUSSIN, Yves KOCHER, Alexandre SALINI, Mesdames Mélanie ELIE, Louise PEINTUREAU et en visioconférence, Sylviane BEAUVAIS

Reçu en préfecture le 22/11/2023

Publié le

ID: 086-200049104-20231114-DG_20231114_10-DE

Lors du bureau du 11 avril 2023, le Président informait les membres du Bureau du projet de re-construction de la station d'épuration de Scorbé Clairvaux.

Cette opération fait suite au schéma directeur assainissement. Les travaux permettront non seulement de renouveler une station très vétuste (1979) mais aussi de limiter les déversements vers le milieu récepteur et de traiter les effluents conformément à l'arrêté de rejet.

Les travaux consistent en la construction d'une nouvelle station d'épuration de capacité 1 250 EH (Equivalent Habitant) dont les caractéristiques sont :

- filière eau : type boues activées en aération prolongée
- filière boue : table d'égouttage et silo de stockage

L'ancienne station d'épuration sera déconstruite dans le cadre des travaux.

Les crédits nécessaires d'un montant de 1 200 000 € HT ont été validés et votés par délibération en date du 11 avril 2023 du bureau.

L'estimation faite par le maître d'œuvre externe est de 1 359 050 € HT.

La consultation des entreprises a été lancée le 05 juin 2023 pour une remise des offres le 27 juillet 2023 à 12h00, puis reportée au 31 août 2023 à 12h00.

Trois entreprises ont remis une offre. L'analyse des offres a été réalisée par le bureau d'étude Naldéo.

Suite à la commission d'appels d'offres qui s'est tenue le 17 octobre 2023, et après présentation et explication des écarts de prix, le marché a été attribué à l'entreprise SAUR pour un montant de 1 508 170 € HT.

Dans la mesure où ces travaux sont inscrits dans le schéma directeur d'assainissement, il y a lieu d'affecter des crédits complémentaires à cette opération.

Cette somme nécessite une réorientation des crédits issus d'opérations non réalisées en 2023.

Le Bureau décide à l'unanimité :

- D'approuver la réalisation des travaux d'assainissement susvisés pour la construction de la nouvelle station d'épuration du bourg de Scorbé-Clairvaux;
- D'approuver l'augmentation des crédits pour cette opération ;
- D'autoriser le président à signer le marché de travaux et tous documents à intervenir dans leur passation et leur exécution, y compris les actes modificatifs éventuels, dans la limite de +15% des crédits indiqués ci-dessus.

Fait et délibéré le jour, mois et an que ci-dessus.

Le Président,

Signé électroniquement par : Rémy COOPMAN Date de signature : 21/11/2023 Qualité : Actes - Président

Publié le





Extrait du registre des délibérations du Bureau Réunion du 14 Novembre 2023

L'an deux-mille-vingt-trois, le 14 novembre, à partir de 9 heures, les membres du Bureau du syndicat mixte «Eaux de Vienne-Siveer» se sont réunis dans la salle dénommée « Vienne » à Poitiers (Vienne), au siège d'Eaux de Vienne-Siveer, 55 rue de Bonneuil-Matours, sous la présidence de Monsieur Rémy Coopman.

Délibération n°9 Objet : Prestation de faucardage par sous-traitance

Date de la convocation : 08/11/2023 Nombre de membres du Bureau : 25

Nombre d'élus présents : 20

Nombre d'élus ayant donné pouvoir : 3 Nombre de droits de vote : 23 (92%) Secrétaire de séance : Roland Latu

Étaient présents :

Dans la salle "Vienne" (20) :Madame Evelyne AZIHARIMonsieur Patrick CHARRIERMonsieur Rémy COOPMANMonsieur Dominique DABADIEMonsieur Alain GUILLONMonsieur Bernard HENEAUMonsieur Jean-Pierre JAGERMonsieur Gilbert JALADEAUMadame Odile LANDREAUMonsieur Roland LATUMonsieur Laurent LUCAUDMonsieur Michel MALLETMadame Françoise MICAULTMonsieur Philippe PATEY

Monsieur Edouard RENAUD Monsieur Nicolas REVEILLAULT Monsieur Bernard ROUSSEAU Monsieur Jacques SABOURIN Monsieur Claude SERGENT Monsieur Thierry TRIPHOSE

Absent ayant donné pouvoir (3) :

Monsieur Claude DAVIAUD a donné pouvoir à Monsieur Patrick CHARRIER Monsieur Joël DOET a donné pouvoir à Monsieur Dominique DABADIE Madame Pascale GUITTET a donné pouvoir à Monsieur Claude SERGENT

Absents excusés (2):

Messieurs Christian CHAPLAIN et Frédy POIRIER

<u>Assistaient également à la séance :</u> Messieurs Bruno ALAPETITE, Denis GERMANEAU, Olivier HOUSSIN, Yves KOCHER, Alexandre SALINI, Mesdames Mélanie ELIE, Louise PEINTUREAU et en visioconférence, Sylviane BEAUVAIS

Le syndicat sous-traite, depuis plusieurs années, le faucardage des lits de roseaux dans les lagunes de traitement des eaux usées.

Le marché en cours constitué de 9 lots se terminait au 31 janvier 2023.

Le Président propose au Bureau de continuer à sous-traiter ces prestations et de lancer une nouvelle consultation, selon une procédure d'appel d'offres ouvert, afin de conclure des accords-cadres à bons de commande mono-attributaire, pour une période allant du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2024, reconductibles 3 fois 1 an.

En prenant en compte la liste des ouvrages à entretenir, l'allotissement et les montants seraient les suivants :

N° lot	Désignation	Montant maximum annuel € HT	Montant maximum global € HT
1	Loudun	42 000 €	168 000€
2	La Villedieu du Clain	30 000 €	120 000 €
3	Civray	18 000 €	72 000 €
4	Montmorillon	18 000 €	72 000 €
5	Lussac les Châteaux	17 000 €	68 000 €
6	Neuville de Poitou	16 000 €	64 000 €
7	Châtellerault	14 000 €	56 000 €
8	Vaux sur Vienne	14 000 €	56 000 €
9	Lusignan	12 000 €	48 000 €
Total		181 000 €	724 000 €

Reçu en préfecture le 22/11/2023

Publié le

ID: 086-200049104-20231114-DG_20231114_8-DE

Le Bureau décide à l'unanimité :

- de sous-traiter le faucardage des lits de roseaux ;
- de lancer une consultation, selon une procédure en appel d'offres ouvert, afin de conclure des accords-cadres à bons de commande mono-attributaire, pour la période allant du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2024, reconductibles 3 fois 1 an, avec les montants maxima définis ci-dessus, pour une montant de 181 000 € HT annuels maximum soit la sommes de 724 000 € HT sur la durée des accords-cadres;
- de réaliser l'allotissement défini ci-dessus (9 lots) ;
- d'autoriser le Président à signer les accords-cadres et tous documents à intervenir dans leur passation et leur exécution, y compris les modifications éventuelles des contrats dans les limites des crédits inscrits aux budgets.

Fait et délibéré le jour, mois et an que ci-dessus.

Le Président,

Signé électroniquement par : Rémy COOPMAN Date de signature : 21/11/2023 Qualité : Actes - Président

Publié le





Extrait du registre des délibérations du Bureau Réunion du 14 Novembre 2023

L'an deux-mille-vingt-trois, le 14 novembre, à partir de 9 heures, les membres du Bureau du syndicat mixte «Eaux de Vienne-Siveer» se sont réunis dans la salle dénommée « Vienne » à Poitiers (Vienne), au siège d'Eaux de Vienne-Siveer, 55 rue de Bonneuil-Matours, sous la présidence de Monsieur Rémy Coopman.

Délibération n°10

Objet : Modification de la délibération n°9 en date du 9 mai 2023 - Marché de sous-traitance de l'élimination des boues produites dans les traitement des eaux usées

Date de la convocation : 08/11/2023 Nombre de membres du Bureau : 25

Nombre d'élus présents : 20

Nombre d'élus ayant donné pouvoir : 3 Nombre de droits de vote : 23 (92%) Secrétaire de séance : Roland Latu

Étaient présents :

Dans la salle "Vienne" (20) : Madame Evelvne AZIHARI Monsieur Patrick CHARRIER Monsieur Rémy COOPMAN Monsieur Dominique DABADIE Monsieur Alain GUILLON Monsieur Bernard HENEAU Monsieur Jean-Pierre JAGER Monsieur Gilbert JALADEAU Madame Odile LANDREAU Monsieur Roland LATU Monsieur Laurent LUCAUD Monsieur Michel MALLET Madame Françoise MICAULT Monsieur Philippe PATEY Monsieur Edouard RENAUD Monsieur Nicolas REVEILLAULT Monsieur Bernard ROUSSEAU Monsieur Jacques SABOURIN Monsieur Claude SERGENT Monsieur Thierry TRIPHOSE

Absent ayant donné pouvoir (3):

Monsieur Claude DAVIAUD a donné pouvoir à Monsieur Patrick CHARRIER Monsieur Joël DOET a donné pouvoir à Monsieur Dominique DABADIE Madame Pascale GUITTET a donné pouvoir à Monsieur Claude SERGENT

Absents excusés (2):

Messieurs Christian CHAPLAIN et Frédy POIRIER

Assistaient également à la séance : Messieurs Bruno ALAPETITE, Denis GERMANEAU, Olivier HOUSSIN, Yves KOCHER, Alexandre SALINI, Mesdames Mélanie ELIE, Louise PEINTUREAU et en visioconférence, Sylviane BEAUVAIS

Reçu en préfecture le 22/11/2023

Publié le

ID: 086-200049104-20231114-DG_20231114_9-DE

Le Président informe les membres présents que la délibération n°9, prise lors de la réunion de bureau en date du 9 mai 2023, portant sur la valorisation agricole des boues produites par le traitement des eaux usées doit faire l'objet de modifications au titre de l'enveloppe budgétaire des lots suivants :

- 1. Lot n°1 "valorisation agricole des boues liquides et pâteuses, hygiénisation des boues liquides, curage des bassins de lagunages naturels, curage des filtres plantés et curage des filières boues rhizophytes sur le périmètre de l'agence de Châtellerault"
- 2. Lots n°5, 6, 7 et 8 "définition des plans d'épandage et prestations de suivi agronomique des épandages de boues"

En effet, si la délibération en date du 9 mai 2023 intègre la reprise des prestations du marché passé avec l'entreprise VALTERRA en 2020 comprenant l'extraction, le transport et la mise en compostage des boues sur les filières boues rhizophytes de Dangé Saint Romain et Ingrandes, l'incidence budgétaire n'a pas été prise en compte dans l'enveloppe budgétaire estimative du Lot n°1.

Il convient donc de modifier l'enveloppe budgétaire du lot n° 1 comme suit :

Enveloppe budgétaire du Lot n° 1 portée à la somme de 520 600 € HT en substitution de
l'enveloppe inscrite dans la délibération n° 9 du 9 Mai 2023 d'un montant de 440 600 € HT

Pour les lots 5, 6 ,7 et 8, une augmentation de l'enveloppe budgétaire est nécessaire pour tenir compte de la situation inflationniste du moment avec une augmentation significative des coûts liés aux déplacements et à l'augmentation des frais d'analyses. Ainsi, les enveloppes budgétaires de ces trois lots ont été ajustées pour tenir compte de la conjoncture du marché et des besoins à venir en termes de révisions des plans d'épandages sur les différents secteurs :

Enveloppe budgétaire du Lot n° 5 portée à la somme de 45 000 € HT en substitution l'enveloppe inscrite dans la délibération n° 9 du 9 mai 2023 d'un montant de 40 000 € HT ;	de
Enveloppe budgétaire du Lot n° 6 portée à la somme de 30 000 € HT en substitution l'enveloppe inscrite dans la délibération n° 9 du 9 mai 2023 d'un montant de 25 000 € HT ;	de
Enveloppe budgétaire du Lot n° 7 portée à la somme de 30 000 € HT en substitution l'enveloppe inscrite dans la délibération n° 9 du 9 mai 2023 d'un montant de 25 000 € HT	de
Enveloppe budgétaire du Lot n° 8 portée à la somme de 25 000 € HT en substitution l'enveloppe inscrite dans la délibération n° 9 du 9 mai 2023 d'un montant de 20 000 € HT ;	de

Reçu en préfecture le 22/11/2023

Publié le

ID: 086-200049104-20231114-DG_20231114_9-DE

Le Bureau décide à l'unanimité :

- d'accepter les modifications présentées précédemment portant le montant maximum annuel des accords-cadres à 1 475 150 € HT, soit un montant de 5 900 600 € HT au plus pour la durée totale des accords-cadres ;
- de valider le lancement d'une consultation, en procédure formalisée d'appel d'offres ouvert, en application de l'article R2124-2 1° du Code de la commande publique, pour aboutir à la conclusion de 8 accords-cadres à bons de commande, d'une durée d'un an, reconductibles trois fois un an ;
- d'autoriser le Président à signer les accords-cadres à bons de commande, et tout document à intervenir dans leur passation et leur exécution, y compris les actes modificatifs éventuels dans la limite de 10 % des crédits mentionnés ci-dessus.

Fait et délibéré le jour, mois et an que ci-dessus.

Le Président,

Signé électroniquement par : Rémy COOPMAN Date de signature : 21/11/2023 Qualité : Actes - Président

Publié le





Extrait du registre des délibérations du Bureau Réunion du 14 Novembre 2023

L'an deux-mille-vingt-trois, le 14 novembre, à partir de 9 heures, les membres du Bureau du syndicat mixte «Eaux de Vienne-Siveer» se sont réunis dans la salle dénommée « Vienne » à Poitiers (Vienne), au siège d'Eaux de Vienne-Siveer, 55 rue de Bonneuil-Matours, sous la présidence de Monsieur Rémy Coopman.

Délibération n°11 Objet : Réalisation de travaux de branchements et réparations sur les réseaux d'assainissement - 2024 à 2027

Date de la convocation : 08/11/2023 Nombre de membres du Bureau : 25

Nombre d'élus présents : 20

Nombre d'élus ayant donné pouvoir : 3 Nombre de droits de vote : 23 (92%) Secrétaire de séance : Roland Latu

Étaient présents :

Dans la salle "Vienne" (20) : Madame Evelvne AZIHARI Monsieur Patrick CHARRIER Monsieur Rémy COOPMAN Monsieur Dominique DABADIE Monsieur Alain GUILLON Monsieur Bernard HENEAU Monsieur Jean-Pierre JAGER Monsieur Gilbert JALADEAU Madame Odile LANDREAU Monsieur Roland LATU Monsieur Laurent LUCAUD Monsieur Michel MALLET Madame Françoise MICAULT Monsieur Philippe PATEY Monsieur Edouard RENAUD Monsieur Nicolas REVEILLAULT Monsieur Bernard ROUSSEAU Monsieur Jacques SABOURIN Monsieur Claude SERGENT Monsieur Thierry TRIPHOSE

Absent ayant donné pouvoir (3):

Monsieur Claude DAVIAUD a donné pouvoir à Monsieur Patrick CHARRIER Monsieur Joël DOET a donné pouvoir à Monsieur Dominique DABADIE Madame Pascale GUITTET a donné pouvoir à Monsieur Claude SERGENT

Absents excusés (2):

Messieurs Christian CHAPLAIN et Frédy POIRIER

Assistaient également à la séance : Messieurs Bruno ALAPETITE, Denis GERMANEAU, Olivier HOUSSIN, Yves KOCHER, Alexandre SALINI, Mesdames Mélanie ELIE, Louise PEINTUREAU et en visioconférence, Sylviane BEAUVAIS



Le Président expose aux membres du Bureau que le syndicat soustraite, sur l'ensemble de son territoire, une partie des interventions sur les réseaux collectifs d'assainissement (branchements neufs, réparations de branchements et réseaux, mise à niveau tampons de visite des réseaux d'assainissement), de façon disparate dans les territoires, en fonction des moyens humains et matériels de chacun, notamment :

- Réalisation de la partie publique des branchements neufs,
- Réparations de branchements (canalisations et boîtes de branchement),
- Réparation de réseaux (gravitaires et sous pression),
- Reprise d'étanchéité sur les regards de visites,
- Mise à niveau des tampons sur regards de visites et de branchements,

Par délibération du bureau en date du 20 octobre 2020, les marchés passés au titre de l'année 2020 et renouvelés deux fois un an, arrivent à échéance au 18 février 2024.

L'allotissement et les montants alloués à chaque lot étaient les suivants :

	Montants annuels HT		Montants pour 3 ans HT	
Lots	minimum	maximum	minimum	maximum
Lot 1 – Agence de Chatellerault	50 000 €	350 000 €	150 000 €	1 050 000 €
Lot 2 – Agence de Neuville	sans	250 000 €	sans	750 000 €
Lot 3 – Agence de La Villedieu du Clain	50 000 €	250 000 €	150 000 €	750 000 €
Lot 4- Agence de Montmorillon	sans	250 000 €	sans	750 000 €
totaux	100 000 €	520 000 €	300 000€	3 300 000 €

soit un montant maximum global de 3 300 000 € HT.

Suite aux transferts de la compétence assainissement par les communes, le nombre des interventions a beaucoup évolué et, selon les estimations internes, va encore croître.

Au vu des dépenses de l'année 2023, il conviendrait d'allotir la prochaine consultation de la façon suivante et de la porter à 4 années :

	Montants	annuels HT	Montants pour 4 ans H	
Lots	minimum	maximum	minimum	maximum
Lot 1 – Territoire de Châtellerault	50 000 €	350 000 €	200 000 €	1 400 000 €
Lot 2 – Territoire de Neuville	50 000 €	350 000 €	200 000 €	1 400 000 €
Lot 3 – Territoire de La Villedieu du Clain	50 000 €	300 000 €	200 000 €	1 200 000 €
Lot 4- Territoire de Montmorillon	15 000 €	175 000 €	60 000 €	700 000 €
Totaux	165 000 €	1 175 000 €	660 000 €	4 700 000 €

Reçu en préfecture le 22/11/2023

Publié le

ID: 086-200049104-20231114-DG_20231114_11-DE

Afin de maîtriser au mieux les dépenses liées à cette sous-traitance, les prestations feront l'objet de 4 accords-cadres à bons de commandes du 1er mars 2024 au 31 décembre 2024 reconductibles 3 fois un an, soit lorsque le montant maximum sera atteint, soit au plus tard au 1er janvier de chaque année.

Pour une plus grande sécurité juridique, conformément à l'article R.2122-7 du Code de la commande publique, des prestations similaires seront prévues pour chaque accord-cadre, dans la limite de 50% de son montant annuel, afin de couvrir une éventuelle période de latence <u>entre la fin des accords-cadres et le résultat de la consultation suivante.</u>

Le Bureau décide à l'unanimité :

- d'approuver le recours à la sous-traitance d'une partie des interventions sur les réseaux d'assainissement, pour une durée d'un an (année 2024), reconductible 3 fois un an, évalué à 1 175 000 € HT par an, soit 4 700 000 € HT pour les 4 années;
- de valider le lancement d'une consultation selon une procédure adaptée qui aboutira à la passation de quatre accords-cadres à bons de commande, selon les articles R.2123-1 et R.2162-3 du Code de la commande publique, applicables aux pouvoirs adjudicateurs;
- d'autoriser le Président à signer les accords-cadres et leurs éventuels actes modificatifs ultérieurs, ainsi que toutes décisions se rapportant à la présente délibération, dans la limite des crédits affectés à cette opération.

Fait et délibéré le jour, mois et an que ci-dessus.

Le Président,

Signé électroniquement par : Rémy COOPMAN Date de signature : 21/11/2023 Qualité : Actes - Président